

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017 : Unanimité

Adhésion au groupement de commandes PATA 2018 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de Derval, de Lusanger, de Marsac-sur-Don, de Saint-Vincent-des-Landes, de Sion-les-Mines, de Jans et de Mouais ont décidé de constituer un groupement de commandes pour la mise en œuvre de Point A Temps Automatique 2018. Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux PATA, après délibération, le Conseil Municipal:

- Confirme son adhésion au groupement de commandes pour réaliser les travaux de PATA 2018,
- Désigne, M. Alain HORHANT représentant titulaire, et M. Gilles HARROUËT représentant suppléant.

Protection sociale complémentaire santé

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion
- Prennent acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

Site du « Tertre » location d'une pelle à chenilles

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans les domaines du tourisme et du développement durable, et indique que dans le cadre de l'aménagement du site du « Tertre », l'intervention d'une pelle à chenilles est nécessaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SLOMA, pour un montant de 1 999 € H.T.

Extension et réhabilitation de l'école : demandes de subventions

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dernier rapport effectué par la maître d'œuvre LOOM Architecture, ainsi que le montant prévisionnel de l'opération, qui est de 568 602,15 € H.T. Afin de rendre possible la réalisation de ce projet, le conseil municipal décide de solliciter les subventions suivantes :

- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- Aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- Fonds de concours auprès de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval
- Pacte régional pour la ruralité, auprès de la région.